

Le trente mars deux mille dix-huit, convocation individuelle envoyée à chaque conseiller municipal par Monsieur Sébastien FINE, Maire, pour la séance du 5 avril 2018 et dont l'ordre du jour est le suivant :

1. **Taxes locales année 2018**
2. **Affectation des comptes de résultats 2018 (budgets général, eau et CEMBREU)**
3. **Budgets primitifs 2018 (budgets général, eau et CEMBREU)**
4. **Budget CEMBREU : reversement d'une partie de l'excédent au budget principal**
5. **C.C.A.S. : désignation des délégués du conseil municipal**
6. **Z.A la Tour : vente d'un terrain communal**
7. **Modernisation du système de sécurité incendie de la maison d'enfants la Guisane : attribution des travaux**
8. **Cantine du Pôle Social : avenant de transfert du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires des lots 4,7,8 et 9**
9. **Acquisition de matériel de cuisine : convention avec l'U.G.E.C.A.M P.A.C.A.-Corse**
10. **Echange de terrain avec M. Mme FINE Pascal**
11. **Echange de terrain avec Mme FINE Sylvie**
12. **Cession de la parcelle AB 158 à la commune**
13. **Subventions aux associations : année 2018**
14. **Location d'un terrain communal : Ass. Des Pêcheurs Briançonnais**
15. **Réforme des rythmes scolaires : rentrée 2018-2019**
16. **Questions diverses**

Le cinq avril deux mille dix-huit, à vingt heures trente, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien FINE, Maire.

**Sont présents** : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MASSON Jean-Pierre, GRANET Céline, ROUX Catherine, CORDIER Georges, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril, CORDIER Eveline, CHEVALLIER Jacques, COLOMBAN Christelle

**Sont représentés** : M. CAZAN Alexandre par Mme PESQUE Caroline, Mme MOYA Nadine par M. Sébastien FINE, M. PERRINO Charles par Mme ARNAUD Patricia

**Sont absents excusés** : MM. CAZAN Alexandre, MOYA Nadine, PERRINO Charles

Mme. ARNAUD Patricia est élue secrétaire de séance.

---

**Lecture du procès verbal de la dernière séance approuvé par le Conseil Municipal.**

---

***Délibération n°2018-032***

**Taxes locales : année 2018**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de retenir pour les taxes directes locales applicables en 2018, les taux d'imposition suivants :

Désignation des taxes	Pour rappel taux 2017	Base d'imposition 2018	Taux 2018 votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	9.80 %	2 369 000 €	9.80 %	232 162 €
Foncier bâti	15.93 %	1 674 000 €	15.93 %	266 668 €
Foncier non bâti	101.06 %	14 200 €	101.06 %	14 351 €
			<b>Total</b>	<b>513 181 €</b>

---

***Délibération n°2018-033***

**Budget Général : Affectation du compte de résultat 2017.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget communal.

**VU** le solde d'exécution d'investissement 2017 :

Réalisé : + 1 043 257.17 €

Reste à réaliser : + 25 982.92 €

**VU** le résultat de fonctionnement 2017 : + 499 855.26 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- D'affecter la somme de 249 000.00 €. au compte 1068 de la section d'investissement.
- D'affecter la somme de 250 855.26 €. en report de fonctionnement au compte 002.

---

**Délibération n°2018-034**

**Budget de l'Eau : Affectation du compte de résultat 2017.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget eau.

**VU** le solde d'exécution d'investissement 2017 :

Réalisé : + 26 412.49 €.

Reste à réaliser : + 9 730.00 €.

**VU** le résultat de fonctionnement 2017 : + 117 654.36 €.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- D'affecter la somme de 117 654.36 €. en report de fonctionnement au compte 002.

---

**Délibération n°2018-035**

**Budget CEMBREU : Affectation du compte de résultat 2017.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget CEMBREU.

**VU** le solde d'exécution d'investissement 2017 :

Réalisé : + 4 192.70 €.

**VU** le résultat de fonctionnement 2017 : + 34 028.84 €.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- D'affecter la somme de 34 028.84 € en report de fonctionnement au compte 002.
-

**Délibération n°2018-036**

**Budget primitif 2018 : Budget général**

Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018

Affiché le 6 avril 2018

Sur proposition de M. Le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **VOTE** le budget primitif général de la commune pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement** : 1 522 865.26 €.  
- **Investissement** : 1 962 532.72 €.

---

**Délibération n°2018-037**

**Budget primitif 2018 : Budget de l'Eau**

Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018

Affiché le 6 avril 2018

Sur proposition de M. Le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **VOTE** le budget primitif de l'Eau pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement** : 251 134.36 €.  
- **Investissement** : 167 933.49 €.

---

**Délibération n°2018-038**

**Budget primitif 2018 : Budget CEMBREU**

Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018

Affiché le 6 avril 2018

Sur proposition de M. Le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **VOTE** le budget primitif « CEMBREU » pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement** : 87 244.84 €.
- **Investissement** : 29 408.70 €.

---

**Délibération n°2018-039**

**Budget « CEMBREU » : reversement d'une partie de l'excédent au budget principal**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*  
*Affiché le 6 avril 2018*

**VU** le compte administratif du budget CEMBREU 2017 montrant un résultat d'exploitation excédentaire de 34 028.84 €. ainsi qu'un excédent d'investissement de 4 192.70 €.,

**VU** les articles R 2221-48 et 90 du CGCT précisant les modalités de reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal,

**CONSIDERANT** que les excédents constatés sur le budget CEMBREU ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation pour les prochaines années,

Sur proposition de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** qu'une partie de l'excédent constaté au budget CEMBREU, soit la somme de 10 000 €, sera reversée au budget principal de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

---

**Délibération n°2018-040**

**C.C.A.S : Désignation des Délégués du Conseil Municipal.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*  
*Affiché le 6 avril 2018*

**Monsieur le Maire expose :**

**CONSIDERANT** les démissions de M. BOULANGER François et de M. NESSON Alain de leur poste de conseiller municipal,

**CONSIDERANT** que Messieurs BOULANGER et NESSON siégeaient au Conseil d'Administration du C.C.A.S en tant que délégués du conseil municipal,

**CONSIDERNANT** que suite à ces démissions il est nécessaire de renouveler les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS pour en assurer son bon fonctionnement,

**VU** les articles L123-6 et R 123.7 à R 123.10 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Actions Sociales (C.C.A.S.),

**CONSIDERANT** qu'au terme de ce décret, le maire est de droit, président du C.C.A.S.

**VU** la délibération n° 2014/04/08-03 du conseil municipal fixant le nombre de conseillers municipaux à élire à 6.

Il est rappelé que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Sont candidats : Liste Patricia ARNAUD, Eveline CORDIER, Caroline PESQUE, Catherine ROUX, Georges CORDIER, Christelle COLOMBAN.

**Résultat du Vote :**

Nb de bulletins	: 15
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrage exprimé	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu : liste ARNAUD Patricia 14 voix

En conséquence le conseil municipal dit que MM. Patricia ARNAUD, Eveline CORDIER, Caroline PESQUE, Catherine ROUX, Georges CORDIER, Christelle COLOMBAN sont élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S

---

***Délibération n°2018-041***

**ZA la Tour : vente d'un terrain communal.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

A la demande des 12 conseillers municipaux présents à savoir, MM. FINE Sébastien, MASSON Jean Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, GRANET Céline, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril, CHEVALLIER Jacques, ROUX Catherine, COLOMBAN Christelle et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de cette délibération se fera à bulletin secret :

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2017-054 en date du 29 mai 2017 relative à la vente d'un terrain situé dans la zone d'activités de la Tour composé des parcelles cadastrées n° A 1686, A 1992, A 1994 pour une surface de 1184 m<sup>2</sup>.

VU l'exposé de M. le Maire concernant les candidatures relatives à cette vente,

VU l'avis de la commission « Urbanisme, cadre de vie, travaux et environnement »

VU la réunion de travail du conseil municipal du 29 mars 2018,

Considérant que le classement des candidatures montre un écart non significatif entre les offres de la SARL COLOMBAN, la Sté SCAL et la Sté RV Motoculture,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix du candidat à retenir pour la vente de ce terrain.

**Résultat du Vote :**

Nb de bulletins	: 14
Abstentions	: 1
Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrage exprimé	: 14
Majorité absolue	: 8

Ont obtenu :	SARL COLOMBAN ...	: 9 Voix
	Sté LA SCAL .....	: 2 Voix
	Sté RV Motoculture .....	: 3 voix

**En conséquence le Conseil Municipal :**

➤ **DECIDE** de retenir l'offre de la SARL COLOMBAN domiciliée à Villard St Pancrace ZA la Tour au prix de 92 000 €. en vue de son projet d'implantation d'entreprise avec notamment la création de bureau et d'espace de stockage, ....

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

➤ **DESIGNE** la SCP « AGOSTINO -AUDIFFRED », notaires domiciliés à Briançon (Hautes Alpes), pour dresser l'acte relatif à cette vente de terrain.

---

**Délibération n°2018-042**

**Modernisation du système de sécurité incendie de la maison d'enfants la Guisane : attribution des travaux.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Suite à la consultation effectuée en vue de la réalisation des travaux de modernisation du système de sécurité incendie du bâtiment communal sis rue de la croix de bretagne et actuellement loué à la maison d'enfants la Guisane et après examen des offres reçues,

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de prix de la société CHUBB France, 290 avenue de Galilée 13592 AIX EN PROVENCE pour un montant de travaux de 19 500.00 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de travaux avec la société CHUBB France.

---

**Délibération n°2018-043**

**Cantine du Pôle Social : avenant de transfert du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires des lots 4, 7, 8 et 9.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2017-083 en date du 8 août 2017 relative à l'attribution des lots 4, 7, 8 et 9 du marché de fourniture et de livraison de denrées alimentaires de restauration collective du pôle social à la Société DAVIGEL

**CONSIDERANT** que la Sté DAVIGEL nous a informé de sa dissolution et de sa fusion avec la société BRAKE France pour former la Sté SYSCO France à compter du 30 avril 2018.

**CONSIDERANT** qu'un avenant de transfert du marché sus visé doit être établi afin d'entériner cette nouvelle situation.

**CONSIDERANT** que les conditions initiales du marché susvisé ne seront pas modifiées par cet avenant de transfert,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant de transfert avec la Ste SYSCO France.

---

**Délibération n°2018-044**

**Acquisition de matériel de cuisine : convention avec l'UGECAM PACA-Corse.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de vente de matériel de cuisine d'occasion faite par l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie PACA. et Corse (UGECAM PACA-Corse) pour un montant de 1 500 €.

VU le projet de convention listant les biens cédés par et définissant les modalités de cette cession ci-annexée.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire et donne un avis favorable à cette proposition.
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention sus visée avec l'UGECAM PACA-Corse.

---

**Délibération n°2018-045**

**Échange de terrain avec M. et Mme FINE Pascal.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

Mme Catherine ROUX quitte la séance et ne participe pas aux débats ni au vote de cette délibération.

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur et Madame FINE Pascal relative à une proposition d'échange de terrain, à savoir :

- Cession à Monsieur et Madame FINE Pascal d'une bande de terrain prise sur le domaine public communal au lieu dit « le Clot des Prés » en bordure de la parcelle cadastrée n° 815 section D leur appartenant, et d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>. (Cf au plan ci-joint)
- En échange, Monsieur et Madame FINE Pascal cèderaient à la commune une bande de terrain prise sur la parcelle cadastrée n° 1665 section D d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> en bordure de la route forestière du Mélézin.

VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme, cadre de vie, travaux et environnement »

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à cette proposition d'échange de terrain.
- **DEMANDE** le déclassement de la partie de terrain à échanger du Domaine Public Communal.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de Monsieur et Madame FINE Pascal.

**Délibération n°2018-046**

**Échange de terrain avec Mme FINE Sylvie.**

Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018

Affiché le 6 avril 2018

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de Madame FINE Sylvie relative à une proposition d'échange de terrain, à savoir :

- Cession à Madame FINE Sylvie d'une bande de terrain prise sur le domaine public communal au lieu dit « les Ayes » en bordure des parcelles cadastrées n° 472 et 474 section C et d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> environ. (Cf plan ci-joint)
- En échange, Madame FINE Sylvie cèderait à la commune un terrain pris sur la parcelle cadastrée n° 108 section C d'une superficie de 747 m<sup>2</sup> située en amont du hameau des Ayes.

VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme, cadre de vie, travaux et environnement »

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à cette proposition d'échange de terrain.
- **DEMANDE** le déclassement de la partie de terrain à échanger du Domaine Public Communal.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de Madame FINE Sylvie.

---

**Délibération n°2018-047**

**Cession de la Parcelle AB 158 à la commune.**

Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018

Affiché le 6 avril 2018

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'aménagement du village, la commune à l'opportunité d'acquérir la parcelle n° 158 Section AB (10 m<sup>2</sup>) appartenant à M. ZABARDI Yves et Mme BARTEI Christine, domiciliés à Villard St Pancrace, 2 Impasse du Cochy.

M. le Maire fait part d'un courrier de M. ZABARDI Yves et Mme BARTEI Christine qui répondent favorablement à notre sollicitation et proposent une cession pour l'euro symbolique de leur parcelle à la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition de M. ZABARDI Yves et Mme BARTEI Christine.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession de cette parcelle.

- **DESIGNE** la SCP « AGOSTINO - AUDIFFRED », notaires domiciliés à Briançon (Hautes Alpes), pour dresser l'acte relatif à cette cession.
- **DIT** que les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par la commune.

---

**Délibération n°2018-048**

**Subventions aux associations : Année 2018.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
(14 voix pour, 1 abstention : Mme COLOMBAN Christelle)**

➤ **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.

---

**Délibération n°2018-049**

**Location d'un terrain communal : Ass. des Pêcheurs Briançonnais.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de l'association des Pêcheurs Briançonnais qui sollicite la mise à disposition de l'ancien « bassin de grossissement des alevins » située sur la parcelle communale n° 2 de la section E du plan cadastral pour la mise en place d'activités « Pêche » destinées aux jeunes et adolescents en partenariat avec la Sté Thib'Eau Pêche.

**Vu** le projet de convention de location ci-annexé.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à la demande de l'association des Pêcheurs Briançonnais.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de location à intervenir.

---

**Délibération n°2018-050**

**Réforme des rythmes scolaires : rentrée scolaire 2018/2019.**

*Reçu à la Préfecture le 6 avril 2018*

*Affiché le 6 avril 2018*

M. le Maire rappelle que :

- dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée 2017 (décret n° 2017-1108 du 27-6-2017), le gouvernement avait laissé la possibilité aux communes de conserver l'organisation actuelle sur 4,5 jours ou bien revenir en faveur d'une organisation du temps scolaires sur 4 jours par le biais d'un système dérogatoire.
- lors d'un conseil d'école qui s'est tenu en juin 2017, la commune de Villard St Pancrace avait fait le choix de conserver pendant une année scolaire la semaine de 4,5 jours avec le maintien des activités périscolaires et se laisser ainsi le temps de la réflexion pour prendre sa décision.
- par délibération n° 2017-116 du 17 novembre 2017, le conseil municipal avait décidé la création d'un conseil consultatif afin d'associer les enseignants et les représentants des parents d'élèves qui le souhaitent dans cette réflexion.

**CONSIDERANT** que suite à ce temps de réflexion, le conseil d'école réunit le 19/03/2018 ainsi que le conseil consultatif réuni le 12/03/2018 ont donné un avis favorable pour le retour de la semaine scolaire de 4 jours et l'arrêt des activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2018/2019,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures vingt-cinq.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sébastien FINE

Jean-Pierre MASSON

Patricia ARNAUD

Céline GRANET

Catherine ROUX

Laëtitia AUGIER

Eveline CORDIER

Caroline PESQUE

Georges CORDIER

Cyril ARNAUD

Jacques CHEVALLIER

Christelle COLOMBAN